

de fondement. Par exemple. M. de la V. avoit blâmé *Henri IV* de s'être noyé dans les voluptés au sein des horreurs de la guerre civile. En se récriant contre des reproches de cette nature, malheureusement trop vrais & trop généralement connus, M. C. affoiblit l'effet de son apologie, dans les endroits même où il a pour lui les faits & les plus victorieuses raisons.

L'espece de fureur avec laquelle il parle de la ligue & du refus que firent les François de mettre sur le trône un prince huguenot, n'aura pas l'approbation d'un de ses plus ardens confreres en démagogie, l'abbé Fauchet, qui dans son fameux discours de la *Religion nationale*, avance & prouve que la Religion catholique a toujours été regardée en France comme une condition tout autrement essentielle que la loi salique *. Si donc M. C. ne fait pas de crime aux François d'avoir respecté en diverses occasions la loi salique, il ne doit pas leur en faire pour avoir été fideles à une loi plus imposante & plus grave.

Du reste, il regne dans l'ouvrage de M. C. un ton de sagesse & de modération, un style de réflexion & de bon sens qui contraste avantageusement avec celui de son antagoniste, & ne peut que prévenir en sa faveur; en même tems que les convulsions d'énergumene auxquelles se livre le détracteur des rois, lui ôtent toute considération & toute confiance chez les personnes sensées. Qu'on en juge par ce galimatias géométrico-pythagorico-imprécatif. » On verra dans l'histoire de nos rois, la vérité inexorable assise sur les débris de leurs trô-

* 1 Nov.
1790, p.
334. —
Art. *Henri IV*.
Dict. hist.
t. 4. sous
presse.